

N° CP 2^e/114-06
Séance du 1^{er} NOV. 2006



**FONDS DE SOUTIEN AUX COLLOQUES ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES
ORGANISATION D'UN COLLOQUE
PAR L'INSTITUT SUPERIEUR DU TEXTILE D'ALSACE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n°2006/III-3^e/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport n°2006/I-2^{ème}/04 du 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 3 500 € à l'Institut Supérieur du Textile d'Alsace pour l'organisation du colloque « développement durable, commerce équitable : nouvelles opportunités pour le textile »,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 17321, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 15 NOV 2006
Publication 17 NOV 2006
Pour le Président du Conseil Général
Président délégué



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions